

Ajournement

Munro), est une loi pourvoyant à la reprise et à la poursuite des opérations ferroviaires.

● (1220)

Le 31 août, le chef et les membres de mon parti, le chef du Nouveau parti démocratique et les membres du parti créditiste ont voulu que le gouvernement leur dise ce qu'ils allaient faire. Nous n'avons rien appris. Ce n'est que le 4 septembre que le premier ministre (M. Trudeau), dans son fameux communiqué et sa conférence de presse qui avait été retardée d'heure en heure tandis qu'avec ses conseillers il changeait de place des virgules, des points et des points d'interrogation pour déterminer ce que devait contenir la déclaration, a indiqué que le gouvernement n'avait pas vraiment l'intention d'étudier les problèmes des Canadiens victimes depuis longtemps de l'échec de ce groupe de volcans éteints. Ce n'est pas le mot juste. Il n'ont jamais été des volcans, mais ils sont éteints. De fait, le leader du gouvernement à la Chambre a dû obtenir le consentement des conservateurs, des NPD et des créditistes pour présenter les mesures législatives qui ont finalement été étudiées par la Chambre.

Aujourd'hui, un membre infatigable de notre parti, le représentant de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), a aiguillonné le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald). J'admets qu'il a été aidé à l'occasion par le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Parce qu'on l'y poussait, parce que cette session a repris et que la Chambre siégeait, le ministre a fini par se laisser convaincre de faire une déclaration. J'irai même jusqu'à dire, et les députés d'en face seront d'accord, s'ils sont sincères, que si l'on n'avait pas rappelé la Chambre, cette déclaration n'aurait pas été faite.

Des voix: Bravo!

M. Béchard: Qui a rappelé la Chambre?

M. Lefebvre: C'est une hypothèse.

M. Baldwin: On n'aurait adopté aucune des autres mesures. C'était le minimum, pas le genre de bill qui va au fond du problème, mais nous ne voulons pas le rabaisser. Il est utile. Dans une certaine mesure, il atténuera les conséquences de l'inaction du gouvernement actuel. Nous l'avons approuvé et, dans une certaine mesure, amélioré, tout comme ce parti a amélioré la mesure ouvrière destinée à persuader les cheminots de reprendre le travail. Sans l'amendement de ce parti, je suis certain que la grève des cheminots ne serait pas encore réglée.

M. Guay (Saint-Boniface): Vous prenez vos désirs pour la réalité.

M. Baldwin: Dans ce sens, la session aura été quelque peu utile et elle aura profité aux Canadiens.

[M. Baldwin.]

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Avant que mes amis d'en face n'applaudissent, permettez-moi de répéter que, n'eût été l'attitude de notre parti et de l'opposition en général, nous n'aurions pas obtenu l'autre mesure. Cela ne fait aucun doute. Le gouvernement était prêt à ajourner le Parlement le 31 août après l'adoption du bill prévoyant la reprise du service des chemins de fer. Le gouvernement n'avait nullement l'intention de présenter d'autres projets de loi. Je peux dire de la façon dont les députés vis-à-vis me regardent qu'ils savent que j'ai raison et approuvent mes paroles.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Lang: Votre vue est faible.

M. Baldwin: Par exemple, l'honorable typhon tropical, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), qui fait rage et cause des ravages partout au pays, entraînant la dévastation et la discorde, n'aurait rien fait pour régler les problèmes d'énergie du pays. Le ministre a encore beaucoup à faire pour justifier sa position. Il n'a agi que parce que la Chambre était en session. Les députés de l'opposition, se prévalant de leurs droits et privilèges, ont mis le gouvernement au pied du mur et l'ont forcé à agir.

J'ai vérifié dans le hansard. Le 30 août, premier jour de séance, les ministériels n'ont fait aucune déclaration. Un député de notre parti, le député de York-Est (M. Arrol), a voulu se renseigner sur les stocks d'essence dans l'Est du Canada. Le ministre a répondu par la négative, selon son habitude. Le lendemain, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) a présenté une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Cependant, ce ne fut que le mardi suivant, le 4 septembre, après que la loi visant à régler la grève du rail eut été adoptée, qu'une déclaration a été faite. C'était, bien sûr, celle du premier ministre. C'était une improvisation pure et simple, rédigée à la hâte, sans égard pour les conséquences. Je n'ai pas l'intention d'en discuter la teneur. Sans doute qu'on ne le me permettrait pas. J'en aurai probablement l'occasion plus tard. Il ne faut pas se leurrer. Les mesures du gouvernement ont été bâclées, mal préparées, et au diable les conséquences. On ne leur a pas accordé la préparation et l'attention qu'elles méritaient.

Quand le premier ministre a fait sa déclaration le 4 septembre, il ne savait même pas si le contrôle des exportations de pétrole serait réalisé au moyen d'un impôt ou d'un office de commercialisation. Ce n'est qu'aujourd'hui, alors que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déposé la résolution des voies et moyens, que nous avons été mis au courant de la situation. C'est une façon révoltante, inconvenante et anticonstitutionnelle de régler un problème si crucial.